



**MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de
l'administration et de la
fonction publique**

Mise en œuvre de l'arrêté « Base de Données Sociales » (BDS) : Bilan et perspectives

*(arrêté du 7 mai 2021 fixant pour la fonction publique de l'État
la liste des indicateurs contenus dans la BDS)*

Sous-direction des études, des statistiques
et des systèmes d'information
Conseil supérieur de la Fonction publique
de l'État

LES BASES DE DONNÉES SOCIALES 2021 ET 2022 DANS LES MINISTÈRES : UNE MISE EN PLACE PROGRESSIVE

Rappel du contexte des bases de données sociales (BDS) :

La base de données sociales est accessible aux membres de chaque CSA depuis 2022

Cette base contient toutes les données brutes (mais pas individuelles) ayant permis d'élaborer les informations diffusées dans les rapports sociaux uniques

L'objectif est de permettre aux membres des CSA de disposer des données de manière brute : pour leurs propres exploitations ; pour contrôler les indicateurs présentés dans le RSU ; pour ne pas être restreints aux seuls choix de présentation des informations faits par l'employeur.

Rappel de la réglementation liée aux bases de données sociales :

Les BDS sont définies aux articles L231-1 à L232-1 du code général de la fonction publique (ainsi que les RSU) et précisées dans le décret 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique. Ce dernier liste notamment les thématiques devant être abordées dans les BDS, leur caractère annuel, les contraintes et limites éventuelles à leurs diffusions aux membres des CSA

Enfin, pour la FPE, l'arrêté du 7 mai 2021 fixant pour la fonction publique de l'Etat la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales précise :

- La transmission annuelle des données des BDS ministérielles à la DGAFP (et celles de leurs EP/AAI);
- La liste détaillée des indicateurs devant – a minima – être présentée dans les BDS (et indirectement dans les RSU). Concernant certains indicateurs, l'obligation ne porte que sur la BDS du CSA ministériel.

Ce GT du 13 mars 2024 lance une concertation sur le renouveau de cet arrêté permettant d'améliorer la production et l'accessibilité des BDS aux membres des CSA

Bilan des BDS produites sur les données 2021 et 2022

En 2022 et 2023 (sur les données 2021 et 2022) :

Bien que les disparités soient constatées d'un périmètre ministériel à l'autre, en synthèse :

- **Les BDS des CSA ministériels** ont été produites, ainsi que des CSA des grandes directions ministérielles, et ont couvert la plupart des thématiques prévues par la loi et le décret. Les employeurs ont toutefois été amenés :
 - Faire des choix face à **la difficulté de collecter massivement les informations** relevant d'évènements et de décisions locaux **tout en priorisant sur les données (et leurs détails) jugées les plus nécessaires à leur dialogue social** (choix logique car c'est la raison d'être des BDS) . Les BDS (et les RSU) abordent en effet un grand nombre de nouvelles thématiques par rapport aux bilans sociaux, dont par nature les données sont locales et peu conservées dans des systèmes d'information (jusqu'alors, il y avait que peu de valeur ajoutée à développer des SI dédiés). S'y ajoute la collecte dans les établissements et autorités publiques, dont les SIRH sont beaucoup plus variés que dans les périmètres ministériels stricto-sensu.
 - À décider au cas par cas entre **continuité des données et nouvelles définitions**. Appliquer les nouvelles définitions entraînant des ruptures statistiques (par exemple dans la façon de compter des absences, des catégories de personnel, etc.), des choix ont été faits pour ne pas compromettre la lisibilité des évolutions sur plusieurs années.
- **Les BDS des CSA « locaux »** (services déconcentrés, établissements publics, AAI, etc.) – qui portent sur moins d'indicateurs - ont été en partie produits en rencontrant les mêmes contraintes de collecte de données. Des ministères ont engagé des projets, toujours en cours, pour procéder à une collecte unique généralisée des informations et à une redistribution des données dans toutes les BDS ministérielles et locales.

Situation début 2024

Les ministères **poursuivent leurs projets d'amélioration** des BDS (en contenu, en périmètres couverts, en qualité des données). Pour faciliter ces progrès, ceux-ci demandent également, au vu des retours d'expérience des deux années précédentes (notamment des volontés d'automatiser les productions de BDS), des **ajustements** :

- Pour mieux préciser les données demandées dans les BDS
- Pour limiter la redondance de certaines données

Ceci pour **faciliter l'automatisation** des productions de BDS et donc leur accessibilité. Par exemple :

- Prioriser les productions d'indicateurs ~~jugés~~ essentiels;
- Concevoir ou améliorer les systèmes d'information permettant la production de BDS (collecte, production, contrôle, validation, diffusion...);
- Donner aux informations de tous les domaines RH un caractère « DATA » (avec des métadonnées), qui au-delà des seules BDS contribuera à structurer les informations dans les domaines où elles le sont encore peu aujourd'hui (SST, dialogue social, parcours professionnels...). En retour, les BDS seront plus facilement alimentées.

Ainsi qu'**améliorer le positionnement des personnes en charge de la production de BDS** en :

- Améliorant le cadre de leurs missions;
- Facilitant leurs échanges avec les autres services RH (demandes de données plus claires et moins nombreuses ou en doublon...);
- Facilitant (ensuite) l'apparition dans ces autres services RH du rôle de producteur/responsable de données;
- Facilitant leurs échanges avec les MOA/MOE informatiques et donc améliorant leurs outils (SI) de travail et pilotage de ceux-ci;

Et **améliorer la capacité du lecteur** à utiliser ces données

PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION POUR 2024 ET AU-DELÀ

Les indicateurs eux-mêmes peuvent être repensés
pour améliorer la capacité à faire des personnes en charge de la production des BDS

4 objectifs identifiés :

1) *Que le concept mesuré soit bien interprété de tous*

2) *Que l'indicateur soit facilement « alimentable » et utilisable dans des systèmes d'information*

3) *Qu'une information ne soit mesurée qu'une seule fois*

4) *Que du temps soit donné aux producteurs de BDS pour les indicateurs les plus difficiles à produire*

Les points de vue des ministères (nombreux échanges en 2023) ont permis de connaître les difficultés et les souhaits des producteurs de BDS.

Pour atteindre les 4 objectifs décrits, il est maintenant proposé de planifier au premier semestre 2024 une série de GT du CSFPE pour revoir le contenu des BDS en profondeur :

- Revoir les données indicateur par indicateur, ainsi que le niveau de détail exigé pour ceux-ci (ventilations, croisement, etc.);
- Améliorer les informations du guide (destiné aussi bien aux producteurs de BDS qu'aux membres des CSA) pour respectivement produire et exploiter les informations;
- Revoir l'éventuel délai accordé aux ministères pour remettre ces données aux membres des CSA;
- Revoir les exigences de diffusion des données (pour le CSA ministériel, pour tous les CSA, ou nouveau critère?).

Ceci en conformité notamment avec :

- Les textes imposant la présence de certaines informations quoi qu'il arrive;
- Le souhait de ne pas imposer aux producteurs de BDS un travail doublonnant d'autres missions, en exploitant les données de la BDS pour d'autres usages (enquêtes, remises d'informations obligatoires, etc.).

Il est proposé de travailler en mode « un GT -> quelques regroupements de chapitres » pour faciliter la participation de personnes mieux au fait des sujets.

- GT 1 : Emploi ; Recrutement ; Parcours professionnels ; Rémunérations
- GT 2 : Formation ; Organisation et temps de travail ; Action & protection sociale
- GT 3 : Santé et Sécurité au travail ; Dialogue social ; Discipline

Des propositions seront transmises puis discutées lors de ces séances

L'objectif à l'issue des 3 GT est d'avoir une liste répartie en 3 cercles, et dont les délais de mise en place dans les ministères sont à construire (« quels indicateurs sont à considérer comme essentiels dans quel délais ? »).